

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 15 avril 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est absente :

Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présente l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 18 mars 2016
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Appel d'offres – Travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard
  - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 2016-646 visant à décréter l'acquisition d'un chargeur sur roues et équipement de déneigement, un emprunt de 334 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
  - 6.3 Dépôt du rapport financier 2015
  - 6.4 Modification au règlement numéro 2015-642 visant à décréter la reconstruction de conduites d'eau potable pour une dépense et un emprunt de 1 064 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt duquel sera déduit une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant maximal de 496 650 \$

- 6.5 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 6.6 Arrêt des procédures – Constat numéro 2014-00002
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Adoption – Second projet de règlement numéro 2016-643 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateau
  - 7.2 Avis de motion – Règlement amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire de nouvelles exigences concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un abri à bateau
  - 7.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10
  - 7.4 P.I.I.A. – Lot B-127, 14, avenue de Grenoble – Agrandissement du bâtiment principal
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Prolongation de la période d'essai d'un salarié
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2016-04-034

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2016-04-035 2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 18 MARS 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance l'assemblée de consultation publique du 18 mars 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance l'assemblée de consultation publique du Conseil tenue le 18 mars 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-036 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2016**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-037 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 15 avril 2016 au montant de 98 962.97 \$ dont :

- 77 961.94 \$ sont des comptes payés;
- 21 001.03 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2016-04-038

6.1 **APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHALET DU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire procéder à des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général ou la directrice générale par intérim à procéder à un appel d'offres public relativement à des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

6.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-646 VISANT À DÉCRÉTER L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT, UN EMPRUNT DE 334 000 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2016-646 visant à décréter l'acquisition d'un chargeur sur roues et équipement de déneigement, un emprunt de 334 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

6.3 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose au Conseil, séance tenante, le rapport financier 2015 et le rapport de l'auditeur. Ce rapport est transmis électroniquement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2016-04-039

6.4

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-642 VISANT À DÉCRÉTER LA RECONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 064 000 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT DUQUEL SERA DÉDUIT UNE AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 496 650 \$**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté, le 18 décembre 2015, le règlement numéro 2015-642 visant à décréter la reconstruction de conduites d'eau potable pour une dépense et un emprunt de 1 064 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt duquel sera déduit une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant maximal de 496 650 \$;

**CONSIDÉRANT** que le Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande à la Ville de modifier la période d'emprunt en ce qui a trait à certaines dépenses décrétées audit règlement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**MODIFIE** le règlement numéro 2015-642 de la façon suivante :

L'article 3 est remplacé par ce qui suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 943 000 \$ sur une période de 40 ans et une somme de 121 000 \$ sur une période de 20 ans. »

Adoptée à l'unanimité

2016-04-040

6.5

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Chantal Lizé et Messieurs Guillaume Blanc, Sylvain Bourgeois, Richard Dumoulin, Mathieu Quevillon et Ludovick Wilson-LeBouthillier à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

**AUTORISE** les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

**ABROGE** toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-041 6.6 **ARRÊT DES PROCÉDURES – CONSTAT NUMÉRO 2014-00002**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a signifié à une personne un constat d'infraction relativement au règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements et que ce constat porte le numéro 2014-00002;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun, pour le moment, de continuer les procédures légales dans ce dossier;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**MANDATE** Maître Stéphanie Provost, du cabinet Prévost, Fortin, D'Aoust Avocats, afin de demander l'arrêt des procédures du constat d'infraction numéro 2014-00002.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2016-04-042 7.1 **ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-643 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR RÉGIR LES ABRIS À BATEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années, la Ville d'Estérel a noté sur les lacs de son territoire une augmentation des abris à bateau, lesquels peuvent causer des impacts à la fois sur nos paysages mais également sur les écosystèmes aquatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville d'Estérel reconnaît l'utilité des abris à bateau afin de protéger les embarcations contre le soleil, l'action des vagues et les intempéries;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville d'Estérel désire encadrer les composantes d'un abri à bateau ainsi que son utilisation, dans un souci d'harmonisation et d'intégration à l'environnement riverain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Estérel doit modifier sa réglementation afin d'y inclure des dispositions sur les abris à bateau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 21 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateau a été adopté le 22 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** des assemblées de consultation publique ont eu lieu le 19 février et le 18 mars 2016 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le second projet de règlement numéro 2016-643 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateau.

Adoptée à l'unanimité

Avis de  
motion

7.2

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE DE NOUVELLES EXIGENCES CONCERNANT L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIS À BATEAU**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire de nouvelles exigences concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un abri à bateau.

2016-04-043

7.3

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-644 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-494 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS NÉCESSAIRES AU LOTISSEMENT DANS LA ZONE R-10**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire réduire la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10 a été adopté le 18 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation publique a eu lieu le 15 avril 2016 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le second projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10.

Adoptée à l'unanimité

**2016-04-044**      7.4      **P.I.I.A. – LOT B-127, 14, AVENUE DE GRENOBLE – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- des échantillons des matériaux et des dépliant des portes et fenêtres;
- un plan projet d'implantation;
- un plan d'architecture;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-0403, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment principal, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

8.      **TRAVAUX PUBLICS**

**2016-04-045**      8.1      **PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN SALARIÉ**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a procédé à l'embauche de Monsieur François St-Jean à titre de salarié à l'essai au poste de chauffeur-opérateur le 20 novembre 2015 par sa résolution numéro 2015-11-130;



**CONSIDÉRANT** que la période d'essai de Monsieur St-Jean devait prendre fin le 20 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation faite du rendement de Monsieur St-Jean par le chef d'équipe et la recommandation du Comité des ressources humaines de prolonger la période d'essai pour cet employé;

**CONSIDÉRANT** l'entente signée avec le syndicat à l'effet qu'il consent à prolonger la période d'essai de Monsieur St-Jean;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**PROLONGE** la période d'essai de Monsieur François St-Jean pour un autre cent-vingt (120) jours ouvrables travaillés à l'intérieur d'une période de six (6) mois consécutive à la période d'essai initiale.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-04-046

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 36, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Nadine Bonneau, OMA  
Assistante-greffière

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier ou l'assistante-greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*

